



COMMUNIQUÉ DE PRESSE 2020-003

COURRIER AU MINISTRE DE LA SANTÉ SUR LES DIFFICULTÉS DES AMBULANCIERS DANS LA CRISE SANITAIRE EN COURS

LE TATRE, le 16 mars 2020

Le 16 mars, nous avons alerté Olivier VERAN, Ministre de la Santé, sur les difficultés rencontrés par les ambulanciers à l'occasion de la crise du COVID-19.

Tout d'abord, nous avons part de nos difficultés de réapprovisionnement en matériel nécessaire pour les prises en charge des patients « possibles » ou « confirmés ». En effet, la réception du matériel de la part des fournisseurs habituels est impossible. Les pharmacies refusent littéralement de nous approvisionner car pour elles nous ne sommes pas professionnels de santé ou que nous ne sommes pas prioritaires.

Nous avons proposé que le réapprovisionnement soit coordonné par les antennes des SMUR.

Ensuite, nous dénonçons les recommandations d'équipement. Le Ministère de la Santé préconisent le port d'un masque FFP2 pour les médecins de ville lors des visites de patients suspects et le port de masque chirurgicaux pour les ambulanciers pendant le transport.

Or cette préconisation est inacceptable. En effet, nos collègues passent de nombreuses minutes dans l'espace confiné de l'ambulance. Nous demandons que les EPI (équipement de protection individuelle) recommandés soient constitués comme suit :

- une charlotte
- un masque FFP2
- une paire de lunettes
- une sur-blouse (à minima)
- une paire de sur-chaussures
- 2 paires de gants à usage unique

Nous avons aussi alerté sur les difficultés de certain de nos collègues dans l'accueil de leurs enfants dans les écoles alors que le Président de la République a demandé à que cet accueil soit effectif pour les enfants de professionnel de santé.

Enfin, nous avons porté auprès du Ministre un cri d'alarme sur les difficultés rencontrés par les entreprises de Transport Sanitaire tant sur le réapprovisionnement en matériel qu'en terme de baisse d'activité et donc de chiffre d'affaire. Sur ce dernier point, nous faisons part de notre inquiétude au niveau de la pérennité de celle-ci et par voie de conséquence sur la destruction probable d'emploi. Nous avons demandé, à cette occasion, les mesures que le Gouvernement compte mettre en place.

Le Bureau National et les représentants locaux

Pour la Revalorisation et la Défense de la Profession